



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 74 de l'ordre du jour provisoire\*

### **Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires**

## **Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires**

### **Rapport du Secrétaire général\*\***

#### **Additif**

1. Durant la période du 16 mai au 13 juillet 2006, 10 États ont présenté des rapports supplémentaires en application du paragraphe 10 et un État a fait part de ses vues en application du paragraphe 12 de la résolution 59/37 de l'Assemblée générale. On trouvera ci-après les informations relatives à ces rapports.

### **Rapports reçus d'États en application du paragraphe 10 de la résolution 59/37 de l'Assemblée générale**

2. L'**Autriche** a présenté un rapport daté du 17 mai 2006 sur des incidents concernant les locaux des ambassades d'Autriche survenus en 2006, à Beyrouth le 5 février et à Téhéran les 5 et 6 février. Les parties pertinentes du rapport sont reproduites ci-après :

« On ne dispose d'aucune information sur de graves violations de la protection, de la sécurité et de la sûreté des missions et des représentants diplomatiques et consulaires en Autriche.

---

\* A/61/150.

\*\* Le présent additif est publié pour rendre compte des contributions reçues par le Secrétaire général après la date limite du 15 mai 2006.



Par contre, les locaux des ambassades d'Autriche à Beyrouth et à Téhéran ont subi des dommages lors de manifestations liées aux caricatures du prophète Mahomet publiées dans un journal danois.

Le 5 février 2006, l'immeuble de Beyrouth dans lequel les ambassades danoise et autrichienne sont toutes deux situées a été incendié au cours des manifestations. Du fait de la destruction de grandes parties de l'immeuble, les locaux de l'ambassade d'Autriche seront inutilisables pendant environ un an.

En outre, la Section culturelle de l'ambassade d'Autriche à Téhéran a fait l'objet, dans la nuit du 5 au 6 février 2006, d'un incendie criminel qui a causé de gros dommages matériels. Le 6 février 2006 vers midi, une manifestation a eu lieu devant le bureau de l'ambassade d'Autriche à Téhéran, au cours de laquelle les fenêtres de l'ambassade ont été brisées à coups de pierres, probablement lancées par des frondes, mettant en danger la vie du personnel de l'ambassade, qu'il a donc fallu évacuer. En outre, les manifestants ont mis le feu aux drapeaux d'États membres de l'Union européenne, y compris le drapeau autrichien. »

3. Le **Danemark** a présenté un rapport daté du 18 mai 2006 sur les incidents touchant les locaux appartenant aux ambassades royales du Danemark survenus en 2006, à Damas le 4 février, à Beyrouth le 5 février et à Téhéran les 6 et 7 février, ainsi que sur un incident touchant les locaux appartenant à l'ambassade de la République islamique d'Iran survenu à Copenhague le 15 février 2006. Les parties pertinentes du rapport sont reproduites ci-après :

« **République arabe syrienne/Damas/ambassade royale danoise**

Le 4 février 2006, une foule déchaînée a attaqué l'ambassade royale du Danemark à Damas. Les locaux de l'ambassade ont été vandalisés et le bâtiment mis à feu. Plusieurs agents du maintien de l'ordre de la République arabe syrienne se trouvaient près des locaux de l'ambassade avant et pendant l'attaque et n'ont apparemment rien fait pour l'empêcher. Avant l'attaque, l'ambassade royale danoise avait à plusieurs reprises demandé à la République arabe syrienne d'assurer la protection nécessaire aux locaux de l'ambassade conformément aux dispositions de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques. Le personnel de l'ambassade a été évacué de la République arabe syrienne pour des raisons de sécurité le 10 février et y est revenu le 25 février 2006 sur la base notamment des assurances données par les autorités de la République arabe syrienne que toutes les mesures nécessaires pour renforcer la protection de la sécurité et étoffer le personnel de sécurité dans les locaux de l'ambassade du Danemark à Damas seraient prises. L'ambassade a pu reprendre les opérations de délivrance de visa et autres opérations concernant le public le 11 avril 2006. Le Gouvernement syrien s'est déclaré prêt à verser des indemnités conformément au droit international, et a aussi exprimé son intention de mener une enquête sur les attaques. Le résultat de l'enquête n'avait pas été publié à la date de la rédaction du présent rapport.

**République libanaise/Beyrouth/bureau de l'ambassade royale danoise**

Le 5 février 2006, une foule en émeute a attaqué le bâtiment dans lequel le bureau de l'ambassade royale danoise à Beyrouth est situé. Le bâtiment a été mis à feu et gravement endommagé. Des agents du maintien de l'ordre de

la République libanaise ont essayé de protéger le bâtiment mais les mesures prises n'ont pas suffi à prévenir l'attaque. Avant celle-ci, le bureau de l'ambassade avait demandé à maintes reprises à la République libanaise d'assurer la protection nécessaire aux locaux du bureau de l'ambassade conformément aux dispositions de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques. L'attaque a causé de gros dégâts au bureau. Le personnel de l'ambassade a été évacué du Liban pour raisons de sécurité le 8 février et y est revenu le 3 mars 2006. En raison des graves dégâts causés au bâtiment, le bureau de l'ambassade n'a pas été en mesure de travailler dans ses locaux, et les activités consulaires normales avec le public étaient toujours suspendues à la date du présent rapport. Le Gouvernement libanais s'est déclaré prêt à verser des indemnisations pour les dommages et pertes résultant de l'attaque contre le bureau de l'ambassade du Danemark.

#### **République islamique d'Iran/Téhéran/ambassade royale danoise**

Des foules déchaînées ont attaqué l'ambassade royale du Danemark dans la soirée du 6 février puis de nouveau dans la matinée du 7 février 2006. Les bureaux de l'ambassade ont été vandalisés et les locaux partiellement incendiés. Plusieurs agents du maintien de l'ordre de la République islamique d'Iran étaient présents près des locaux de l'ambassade ou sur les lieux mêmes avant et pendant l'attaque mais n'ont pas fait un geste pour la prévenir ou l'arrêter. Avant et pendant les attaques, l'ambassade royale danoise avait à plusieurs reprises demandé à la République islamique d'Iran d'assurer la protection nécessaire aux locaux de l'ambassade conformément aux dispositions de la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques. À la suite des attaques et compte tenu de la situation sécuritaire périlleuse qui en a découlé, l'ambassade a dû évacuer son personnel de la République islamique d'Iran. Après des travaux de remise en état considérables, l'ambassade a été rouverte au public le 1<sup>er</sup> mai 2006. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran s'est déclaré prêt à verser des indemnisations pour les dommages et pertes résultant de l'attaque.

#### **Danemark/Copenhague/ambassade de la République islamique d'Iran**

Le 15 février 2006, une manifestation a eu lieu devant l'ambassade de la République islamique d'Iran. Bien que la police danoise ait été sur place, quelques manifestants ont réussi à pénétrer dans le jardin de l'ambassade. Les dommages matériels ont été mineurs (vitres brisées). Le Gouvernement danois a indemnisé l'ambassade pour les dommages causés par les manifestants. »

4. Le **Japon** a présenté un rapport daté du 30 mai 2006 sur les incidents survenus en 2005 concernant les locaux de l'ambassade du Japon et la résidence de l'Ambassadeur japonais en République populaire de Chine (9 avril), les consulats généraux du Japon à Shanghai (16 avril) et à Shenyang (17 avril), ainsi que la résidence du consul général du Japon à Shenyang (17 avril). Les parties pertinentes du rapport sont reproduites ci-après :

« Le 9 avril 2005, une foule s'est massée devant l'ambassade et la résidence de l'Ambassadeur du Japon en République populaire de Chine et a jeté des pierres et d'autres objets contre les deux bâtiments, cassant un certain nombre de vitres.

Le 16 avril 2005, une foule s'est massée devant le consulat général du Japon à Shanghai (République populaire de Chine) et l'a encerclé, a lancé des pierres, des bouteilles en plastique et d'autres objets contre le bâtiment, cassant un certain nombre de vitres et endommageant les murs extérieurs, ainsi que le décor et les surfaces peintes à l'intérieur du bâtiment.

Le 17 avril 2005, 1 000 à 2 000 personnes se sont rassemblées devant le consulat général du Japon à Shenyang (République populaire de Chine) et l'ont entouré, ont lancé des pierres, des oeufs, des bouteilles d'encre, des bouteilles en plastique et d'autres objets contre les deux bâtiments, endommageant la grille d'entrée du consulat général et les murs extérieurs de la résidence.

Le Gouvernement chinois a fait savoir qu'il entendait remettre ces bâtiments dans leur état initial et a commencé les travaux en coordination avec le Gouvernement japonais. »

5. La **Suède** a présenté un rapport daté du 31 mai 2006, sur des incidents concernant des locaux et des biens appartenant aux ambassades de Chine (9 juillet 2005), de Croatie (4 août 2005), du Danemark (24 septembre 2004, 13 janvier 2005 et 10 mai 2005), d'Éthiopie (2 et 9 novembre 2005), de République islamique d'Iran (17 juin 2005), d'Iraq (27 mai et 4 juillet 2005 et décembre 2005), de Fédération de Russie (11 janvier 2005 et 22 et 24 mars 2005), de Slovaquie et de Slovénie (24 et 25 mai 2005) et du Zimbabwe (fin 2004), ainsi qu'au consulat honoraire danois à Norrköping (31 décembre 2004-1<sup>er</sup> janvier 2005), au consulat de Pologne à Sundbyberg, dans la banlieue de Stockholm (21 décembre 2004), au Chargé d'affaires du Liban (14 octobre 2005), à la résidence de l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique (30 janvier 2005), aux Ambassadeurs du Zimbabwe (à plusieurs reprises en 2004) et de Zambie (2004). De même, quelques violations mineures de la protection, de la sécurité et de la sûreté de missions et de représentants diplomatiques et consulaires ainsi que de missions et représentants d'organisations internationales intergouvernementales ont été signalées dans le pays en 2005 et 2006. Les parties pertinentes du rapport sont reproduites ci-après :

« Au cours des deux dernières années, les incidents ci-après touchant la protection, la sécurité et la sûreté de missions et représentants diplomatiques et consulaires se sont produits en Suède.

#### **Chine**

Le 9 juillet 2005, deux ou trois partisans du Falun Gong ont, dans le cadre d'une manifestation, tenté de pénétrer dans les locaux de l'ambassade de Chine. Ils ont également bloqué l'entrée du département des visas de la mission. Ils ont finalement quitté les lieux après intervention de la police.

#### **Croatie**

Le 4 août 2005, un employé de l'ambassade de Croatie a reçu un appel téléphonique d'une personne parlant croate avec l'accent serbe qui a proféré des grossièretés concernant la Journée d'action de grâce croate (le 5 août) et dit "Je me demande si je ne vais pas poser une bombe dans votre ambassade et vous faire sauter?" La police a mis l'ambassade sous surveillance les jours suivants, et il n'y a eu aucun incident.

## **Danemark**

Le 24 septembre 2004 au petit matin, l'ambassade du Danemark a été attaquée par des personnes non identifiées. L'une des vitres de la porte d'entrée a été pulvérisée et une grande fenêtre vitrée a été gravement endommagée et a dû être remplacée. De la peinture rouge a été jetée sur la façade et par la vitre cassée de la porte. Dans deux des salles d'entrée de l'ambassade, les murs et le plancher ont été éclaboussés de rouge. À l'extérieur on a trouvé trois pavés (la grande fenêtre d'un salon de coiffure voisin a également été brisée et on a trouvé un pavé à l'intérieur). Les responsables ont par la suite envoyé une lettre à l'ambassade, se réclamant de l'"Intifada mondiale". L'ambassade a été indemnisée. L'enquête policière est en cours.

Les 31 décembre 2004 et 1<sup>er</sup> janvier 2005, le consulat honoraire du Danemark à Norrköping a été endommagé. De la peinture rouge a été jetée sur la porte d'entrée. Les coupables n'ont pas été retrouvés.

Tard dans la soirée du 13 janvier 2005, la police a été appelée à l'ambassade du Danemark en raison d'un incendie de voiture. D'après les témoins, un inconnu avait attaché à une voiture appartenant à un diplomate danois un morceau de papier sur lequel il était écrit "Hors d'Iraq, Intifada mondiale". Après y avoir été autorisée, la police a emmené la voiture pour examen technique. L'enquête est en cours.

Après réception par l'ambassade du Danemark, le 10 mai 2005, d'une lettre contenant une poudre blanche non identifiée, tout le personnel de l'ambassade a été évacué et décontaminé. Après avoir analysé cette poudre, les autorités policières ont pu confirmer qu'elle ne présentait aucun danger.

## **Éthiopie**

Dans la matinée du 2 novembre 2005, une trentaine de personnes ont participé à une manifestation non autorisée devant l'ambassade d'Éthiopie, qu'ils ont assiégée. Des œufs ont par ailleurs été lancés contre une voiture de l'ambassade, dont les passagers ont été hués de manière menaçante. La police a sommé les manifestants de se déplacer loin de l'entrée de l'ambassade.

Le 9 novembre 2005, une manifestation non autorisée de même nature s'est tenue devant l'entrée de l'ambassade. Là aussi, la police a sommé les manifestants de s'éloigner de l'ambassade.

## **Iran (République islamique d')**

Lors des élections présidentielles en République islamique d'Iran le 17 juin 2005, alors que les citoyens iraniens en Suède allaient voter à l'ambassade, entre 200 et 250 membres de l'organisation Sharcrah ont manifesté plus près de l'ambassade qu'ils n'y avaient été autorisés, en essayant d'empêcher les gens de voter, en prenant à partie des membres du personnel de l'ambassade et en leur crachant dessus. Les patrouilles de police ont refoulé les manifestants vers la zone de manifestation autorisée et escorté les gens qui voulaient voter jusqu'à l'entrée de l'ambassade. Il n'a été procédé à aucune arrestation.

## **Iraq**

Lors des élections parlementaires en Iraq en décembre 2005, des gardes en uniforme ont découvert et étouffé dans l'œuf un plan visant à incendier les bureaux de vote. Les procédures judiciaires engagées contre les responsables présumés sont en cours.

Le 4 juillet 2005, une cinquantaine de personnes auraient lancé un assaut contre l'ambassade et enfermé son personnel dans le bureau. L'atmosphère dans la chancellerie était lourde de menaces. En fin de compte, les assaillants sont partis après l'intervention de la police. Le niveau de surveillance policière a été relevé par la suite.

Le 27 mai 2005, un courriel anonyme qui la menaçait d'incendie et déclarait "La mort frappera tous les traîtres et ennemis de l'islam" a été envoyé à l'ambassade d'Iraq. Aucune piste n'a été trouvée.

## **Liban**

Le 14 octobre 2005, après avoir délivré des documents de voyage à une personne qui devait être expulsée de Suède, le Chargé d'affaires du Liban a reçu des menaces de la part de membres de la famille de cette personne. Le niveau de surveillance de l'ambassade a été relevé pendant un certain temps après cet incident.

## **Pologne**

Le 21 décembre 2004 au petit matin, il s'est produit "une tentative d'incendie criminel et une menace illégale contre un groupe" au consulat polonais de Sundbyberg, dans la banlieue de Stockholm. Deux cocktails Molotov ont été lancés sur la façade du bâtiment, laissant des traces sur le mur extérieur. Devant l'entrée, le personnel du consulat a trouvé deux bouteilles sur lesquelles la nature du contenu n'était pas indiquée et un message qui se lisait comme suit : "Joyeux Noël : les Polonais hors d'Iraq, Bien à vous, Intifada mondiale". La police a pris possession des bouteilles. L'enquête est en cours.

## **Fédération de Russie**

Tôt dans la matinée du 11 janvier 2005, un kiosque à journaux situé non loin de l'ambassade de la Fédération de Russie a été cambriolé. Deux hommes ont été vus perpétrant le crime puis quittant les lieux à bord d'une voiture. Celle-ci et l'un des deux hommes ont rapidement été retrouvés à proximité. La police a trouvé le deuxième dans les locaux de l'ambassade russe, caché dans la cave de l'une des résidences. Il a été inculpé de violation de domicile. L'enquête a été menée à bien et le coupable a été condamné.

Le 22 mars 2005, un groupe appelé "Intifada mondiale Stockholm" a posé une bombe incendiaire sous une voiture appartenant à l'ambassade russe, qui stationnait hors du périmètre de la mission mais devant une résidence réservée au personnel de l'ambassade. D'après l'"Intifada mondiale Stockholm", cet acte a été commis pour appeler l'attention sur la "guerre impérialiste russe contre la Tchétchénie". Après cet incident, les biens russes ont bénéficié d'une surveillance policière accrue pendant un certain temps. La voiture a été emmenée pour examen technique. L'enquête est en cours.

Le 24 mars, l'ambassade a reçu un courriel de menaces qui se lisait comme suit : "Nous ne pouvons plus accepter votre occupation de la Tchétchénie. Nous devons donc maintenant déclarer la guerre contre votre État. Nos guerriers sont déjà en action. I.O.k." Aucune piste n'a été trouvée.

Lors de la réunion OTAN-Conseil de partenariat euro-atlantique à Are les 24 et 25 mai 2005, les ambassades de Slovaquie et de Slovénie ont toutes deux reçu des télécopies de menaces qui les mettaient en garde contre les risques qu'elles courraient si elles participaient à la conférence.

### **États-Unis d'Amérique**

Tôt dans la matinée du 30 janvier 2005, la police a été appelée à la résidence de l'Ambassadeur des États-Unis. Le mot "Assassins" avait été peint en blanc et rouge sur le mur d'enceinte. Le garde de la résidence avait remarqué deux femmes portant un sac de plastique devant la grille à 2 h 40 et vu le graffiti à 2 h 59, lorsqu'il était passé devant la partie sud du mur. Il avait trouvé un sac de plastique contenant la peinture. La bande de surveillance vidéo a été remise à la police. Une enquête a été ouverte.

### **Zimbabwe**

Des menaces à l'encontre de l'Ambassadeur du Zimbabwe ont été proférées à plusieurs reprises en 2004. La première a pris la forme d'un appel téléphonique à l'Ambassadeur de Zambie sur son téléphone portable. L'auteur de l'appel l'avait pris pour l'Ambassadeur du Zimbabwe et avait exigé, selon ses termes, qu'il "quitte la Suède ou se prépare à mourir". Il avançait que "le Gouvernement zimbabwéen avait insulté un fonctionnaire suédois (qu'il n'a pas nommé) au Zimbabwe". Vers la fin de 2004 et au début de 2005, l'ambassade a reçu des lettres d'insultes et un certain nombre d'appels téléphoniques menaçants. Aucune piste n'a été trouvée.

Au cours des deux dernières années, il y a également eu quelques violations mineures de la protection, de la sécurité et de la sûreté des missions et représentants diplomatiques et consulaires ainsi que des missions et représentants d'organisations internationales intergouvernementales en Suède (entrées illégales dans des locaux d'ambassade, menus larcins, quelques cas de harcèlement de personnes visitant les missions et quelques manifestations non autorisées à proximité de certaines ambassades). Il a, en outre, été signalé qu'à plusieurs reprises, lorsque des ambassades ont organisé des activités dans des locaux hors de leur périmètre, des gens ont bloqué l'accès à ces locaux et que des locaux d'ambassade ont été couverts de différentes sortes de graffiti. »

6. L'Italie a présenté un rapport daté du 7 juin 2006 sur les incidents concernant notamment les locaux de l'Institut culturel italien à Barcelone (12 juillet 2005) et le consulat général d'Italie à Benghazi (7-18 février 2006). Les parties pertinentes du rapport sont reproduites ci-après :

« Le 12 juillet 2005, à Barcelone (Espagne), des personnes non identifiées ont posé une bombe devant la porte d'entrée principale de l'Institut culturel italien. Les forces de sécurité, qui sont intervenues rapidement, ont fait exploser l'engin, blessant légèrement un agent et tuant un chien flaireur de bombes. Une enquête est en cours.

Au début février 2006, après les événements bien connus concernant les dessins du prophète Mahomet, il y a eu de nombreuses protestations devant certaines des ambassades d'Italie, en particulier dans des pays musulmans, mais sans que soient signalés d'intrusions et/ou d'incidents violents. Les autorités des pays concernés ont tout au plus pris des mesures ponctuelles de contrôle et de protection.

Les 17 et 18 février 2006, à Benghazi (Jamahiriya arabe libyenne), la foule agglomérée devant le consulat d'Italie a provoqué de graves désordres qui ont amené les autorités libyennes à ordonner l'évacuation d'urgence du consul général, de son épouse et d'autres fonctionnaires qui se trouvaient à l'intérieur du bâtiment. L'intervention et la réaction des forces de l'ordre ont fait des morts et des blessés parmi les citoyens libyens, ce qui a provoqué l'invasion du consulat par la foule. Le bâtiment, qui appartient au Gouvernement italien, est inutilisable car il a été pillé de fond en comble, et ses murs et ses installations ont été pratiquement détruits. »

7. Les **Pays-Bas** ont présenté un rapport daté du 29 juin 2006 sur les incidents concernant les locaux des ambassades du Pakistan (4 décembre 2004) et de la République islamique d'Iran (11 juin 2005) survenus à La Haye. Les parties pertinentes du rapport sont reproduites ci-après :

« Le 4 décembre 2004, une fenêtre de l'ambassade du Pakistan à La Haye a été pulvérisée. La police a appréhendé le responsable sur les lieux. Celui-ci a été par la suite condamné à payer les dommages et, s'il n'obtempérait pas, à neuf jours de détention.

Le 11 juin 2005, une bombe incendiaire a été lancée sur l'ambassade de la République islamique d'Iran à La Haye. L'enquête menée par la police a révélé que c'était le fait d'un individu qui a été condamné à 12 mois de prison, dont huit mois avec sursis et une période de liberté surveillée de deux ans avec une condition supplémentaire : son placement sous la supervision de l'organisation de réinstallation. »

8. Le **Burkina Faso**, l'**Équateur**, le **Mexique** et **Monaco** ont fait savoir qu'il ne s'était produit aucune violation grave au cours de la période considérée.

## **Vues exprimées par les États en application du paragraphe 12 de la résolution 59/37 de l'Assemblée générale**

9. Dans son rapport daté du 7 juin 2006, l'**Équateur** a notamment exprimé les vues suivantes :

« Les autorités nationales sont d'avis que toutes les mesures visant à protéger le personnel diplomatique et consulaire devraient être rendues compatibles avec le travail de ce personnel de façon qu'elles n'entravent pas ses activités. Dans le même temps, des mesures appropriées devraient être prises pour que les grandes artères des villes où sont situés les locaux diplomatiques et consulaires ne soient pas bloquées, pour des raisons de sécurité, par des objets ou des barricades ou du fait de la fermeture de routes, car de telles situations créent de graves problèmes pour les municipalités et entravent le développement urbain. »